Case
FRC
26300

COMPTE MORAL

DU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉNONCÉ à Paris comme un ennemi de la choſe publique, calomnié dans les ſections, cité hautement, tantôt comme un traître qui regrette la royauté & veut ſervir Louis XVI, tantôt comme un homme foible & ſans courage, peu propre aux révolutions; objet continuel d'inculpations atroces ou ridicules, ſur lequel on veut attirer des vengeances, & dont on demande la tête..... *Qu'ai-je fait!* je viens le dire. *Que ferai-je!* je vais l'annoncer.

Je n'examinerai pas ſi ma *lettre au roi* a préparé la révolution du 10 août, en démontrant à toute la France l'aveuglement ou l'opiniâtreté de Louis XVI. J'ai fait mon devoir de citoyen & de miniſtre; le ſentiment de l'avoir rempli eût ſuffi pour mon cœur: l'eſtime publique s'y eſt jointe; c'eſt une belle récompenſe.

Quant à l'effet de mon courage, c'eſt à la poſtérité de le meſurer pour l'hiſtoire; je ne veux ni le juger ni le connoître; je n'ai pas beſoin de me dire ni de répéter aux autres que j'ai concouru à la révolution: tout ami de la liberté a dû le faire, heureux qui l'a fait avec le plus de ſuccès.

Comment ai-je employé le temps qui s'eſt écoulé entre mes deux miniſtères?

On ne me voyoit point dans les lieux publics chercher à me prévaloir des circonſtances, pour attirer ſur moi quelques regards; on ne m'entendoit pas dans aucune tribune exciter l'attention ſur mon zèle par des dénonciations répétées. Je méditois dans le ſilence ſur l'état de ma patrie & les moyens de la ſauver; j'éclairois l'opinion par quelques écrits que je négligeois même de revêtir de mon nom; je calculois la marche de la cour, & je traçois celle à ſuivre pour lui arracher le fruit de ſes intrigues & de ſes perfidies; j'établiſſois avec le brave Servan & le fier Barbaroux, les baſes d'une république du ſein de laquelle l'indépendance & l'énergie méridionales viendroient affranchir le nord de la France déchirée par les traîtres, ſi quelque mouvement heureux & terrible ne la ſauvoit toute entière.

Il s'eſt fait ce mouvement ſalutaire, grâces aux lumières que les bons citoyens avoient ſoigneuſement répandues, grâces au courage que nos frères des départemens ſont venus déployer avec le nôtre.

Rappelé au miniſtère, j'ai fait à l'inſtant même dans les bureaux que j'avois appris à connoître, d'utiles changemens; & lorſque, dix jours après, on vint me préſenter de la part de la commune, la liſte des perſonnes qu'on m'invitoit à renvoyer, je montrai celle de leur réforme, opérée dans les douze premières heures. Je me hâtai d'écrire à toutes les adminiſtrations, pour leur peindre la révolution & les attacher à elle. Je fis ſuſpendre ou caſſer celles qui méritoient cette rigueur; l'activité la plus grande fut établie dans la correſpon-

dance ; les circonſtances étoient critiques, les affaires arriérées ; ma porte fut ouverte à tout le monde, & parmi la foule des événemens qui exigeoient la méditation des meſures générales, les plus fermes réſolutions, l'exécution la plus rapide, rien ne demeura ſans réponſe ; chacun fut entendu, toutes les affaires furent miſes à jour, nul détail ne fut négligé.

Je refuſois au repos l'intervalle qui lui eſt ordinairement accordé ; les quatre heures que je deſtinois au ſommeil étoient encore interrompues pour l'expédition des décrets preſſés ou des affaires imprévues. Dès le 20 d'août, j'ai pu offrir à l'Aſſemblée le compte de mes actions & l'aperçu de la ſituation de la France ; il a été imprimé par ſes ordres. Le 23 ſeptembre, je lui en ai préſenté un ſecond, beaucoup plus étendu, qu'elle a fait également publier ; je viens d'en fournir encore un particulier aux ſubſiſtances ; il prouve que mes ſoins journaliers ſe ſont portés loin ſur l'avenir, que l'ordre le plus rigoureux a préſidé à mes opérations, & que des ſuccès les ont couronnées.

Enfin, j'ai donné celui qui concerne l'emploi des fonds attribués au conſeil exécutif, pour les dépenſes extraordinaires & ſecrettes. La plus grande partie des ſommes que j'ai ordonnancées, l'a été d'après les délibérations du conſeil ; c'eſt lui & non moi qui en ai décidé l'uſage ; quinze mille livres ſeulement ont été employées par mes ſoins, pour recouvrer des diamans volés au garde-meuble ; la moité de cette ſomme eſt rentrée à la nation, ainſi qu'il eſt conſtaté par le procès-

verbal & autres pièces juſtificatives : je n'ai rien pris autre ſur ces fonds ; je n'ai pas dépenſé un denier de cette petite ſomme dont je n'aye juſtifié l'emploi, & je déclare que je n'ai rien à faire en *ſecret*.

Quant à la ſottiſe impudemment avancée, que je me ſuis approprié une partie des diamans recouvrés, je renvoie mes lâches accuſateurs au procès-verbal donné dès le 21 ſeptembre au préſident du comité de ſurveillance de l'Aſſemblée légiſlative, & à deux lettres que j'ai depuis écrites à la Convention : voilà pour leur honte.

J'honore trop mes concitoyens pour ſuppoſer qu'ils partagent le ſoupçon de cette infamie, & que j'aye beſoin de leur rappeler ma vie entière & irréprochable, mon caractère connu & des mœurs qui ne ſe ſont jamais démenties.

Il eſt *faux* que j'aye fait retirer & que j'aye *reçu*, ni qu'il ſoit jamais entré chez moi aucune argenterie de Louvois ni d'ailleurs, de même qu'il eſt faux qu'aucune ſection m'ait rien remis des diamans du garde-meuble ; ceux que j'ai recouvrés l'ont été par les ſoins du jouaillier dont la Convention a approuvé la conduite, ainſi que la mienne ; mais un menſonge de plus ou de moins ne coûte rien à l'homme que je ne veux même pas nommer, & dont enfin il devient honorable d'être calomnié.

Du reſte, j'ai cherché, autant qu'il a été en moi, à répandre l'inſtruction, à éclairer le civiſme, à préſenter au public les faits & les idées qu'il veut diſcuter & juger. Dans

tout cela je n'ai fait que mon devoir ; je ne cherche point d'éloges, & je ne parlerois jamais de moi, ſi l'on pouvoit ſe laſſer de m'inculper. Le premier mal que nous font nos ennemis, c'eſt de nous obliger à nous juſtifier, car on eſt tout prêt à s'indiſpoſer contre celui qui entretient de ſoi : la continuité même de la raiſon eſt un tort qu'on n'oſe reprocher, mais dont l'amour propre s'irrite ; & l'alternative la plus pénible pour l'homme de bien, eſt celle d'accréditer les calomnies par ſon ſilence, ou de fatiguer par ſes juſtifications.

Simple citoyen, je me tairois ; homme public, comptable de tout juſqu'à mes penſées, je ſoutiendrai le combat avec vigueur ; mais je n'ai point encore avoué mes torts ; il faut les expoſer, les voici :

Perſuadé que les mouvemens impétueux qui font une révolution, ne peuvent être long-temps prolongés ſans nuire au bien de l'État, j'ai mis la plus grande vigilance à rappeler le règne des loix.

La Commune proviſoire de Paris avoit ſervi la liberté, & lui devoit ſa naiſſance ; mais, ſoit l'ignorance des formes de la part de quelques-uns de ceux qui la compoſoient, ſoit l'effet néceſſaire d'une irrégularité dont perſonne ne blâme le principe, quoique la ſageſſe de l'adminiſtration doive s'efforcer de l'arrêter, ſoit enfin les vues coupables d'un petit nombre, dont ſes plus ardens amis ont avoué les fautes, la Commune ſe portoit ſouvent à des actes, ou me faiſoit des demandes qui n'étant point appuyées par des décrets, m'obligeoient, moi reſponſable, ou

de refuſer les demandes en faiſant ſentir leur incompétence, ou de blâmer, de réprimer des actes que je n'euſſe pu approuver ou ignorer, ſans être moi-même répréhenſible.

Dès-lors il s'eſt établi une lutte inévitable entre le pouvoir momentané d'une Commune qui, voyant toujours l'inſtant de la révolution, croyoit avoir le droit de marcher au-deſſus des loix, & l'action journalière d'un miniſtre chargé, ſous ſa reſponſabilité, de l'exécution de ces mêmes loix. Je ne connoiſſois pas la plupart des citoyens compoſant la Commune proviſoire; je n'en voyois aucun; je me conduiſois avec l'impartialité de la juſtice, dont le bandeau ferme les yeux ſur les individus, mais avec la ſurveillance d'un reſponſable, & la fermeté d'un homme habitué à ne jamais compoſer avec ſes devoirs. Ceux qui n'avoient pas la connoiſſance des règles, ou qui croyoient pouvoir les enfreindre, me trouvèrent incommode & dur; ils ſuppoſèrent des paſſions particulières, parce qu'ils ne ſavoient pas diſtinguer mes motifs: ils durent ſe plaindre; il en faut moins à la malveillance pour s'alimenter & s'accroître. Je voyois des ennemis s'élever: mais je n'avois point à balancer entre le riſque d'en augmenter le nombre ou de les irriter, & l'obligation de remplir la tâche difficile qui m'étoit impoſée; j'oubliai les dangers, les diſgrâces, ou plutôt je les bravai. Cependant le 2 ſeptembre étoit arrivé; j'avois cru voir dans l'événement des premières vingt-quatre heures, le déſeſpoir & l'indignation d'un peuple frémiſſant à l'approche des périls, & tombant ſur des coupables qu'il trouve être trop long-temps épargnés par la loi.

A ces époques effrayantes que la vengeance caractériſe en traits de ſang, l'humanité ſe couvre d'un voile, & la politique ſauvant les détails, ne calcule que les maſſes. Mais je diſtinguai bientôt la fureur d'un petit nombre égaré par la paſſion même, pouſſé par des ennemis ſecrets, intéreſſés à nous noircir aux yeux des nations, ou par de ſombres agitateurs dont l'ame défiante & feroce ſe nourrit d'alarmes & de carnage.

Quelle que pût être l'eſpèce de juſtice ou l'excuſable déſeſpoir qui fit faire le premier pas, je devois requérir la force publique ; je le fis. Elle étoit nulle. Les excès ſe multiplièrent ; j'élevai ma voix douloureuſe, je portai devant les Repréſentans de la Nation, les gémiſſemens de l'humanité méconnue, l'affront des loix outragées ; je réclamai pour la France entière contre d'horribles ſacrifices..... j'appris que j'étois moi-même déſigné aux bourreaux.... Eh ! qu'importe ! ſous leur fer aſſaſſin, je n'euſſe pas ceſſé d'invoquer pour ma patrie, la juſtice & l'humanité dont l'oubli finit par déshonorer & livrer à la tyrannie le peuple qui les néglige ou les offenſe ſans remords. A Dieu ne plaiſe que je faſſe jamais le récit des ſcènes cruelles dont on eſt venu m'entretenir : un petit nombre d'hommes en rempliſſoit les rôles, le doute & la terreur contenoient ceux qui auroient pu agir. Le peuple en maſſe n'a rien commis ; mais l'agitation & le déſordre que ces événemens traînent à leur ſuite, ſe manifeſtoient de toutes parts. Les brigands ſe montroient en plein jour ; d'affreux complots étoient tramés ; j'appelois en vain la force publique aux divers dépôts confiés à ma garde :

réquisitions, ordres répétés, plaintes amères portées devant les Legislateurs eux-mêmes, tout étoit inutile. Un vol audacieux venoit de se consommer, la Convention devoit s'ouvrir; vingt mille citoyens sortis de Paris pour voler à l'ennem, avoient affoibli dans nos murs, le nombre & l'activité nécessaires au service; celui-ci languissoit évidemment: le commandant militaire avouoit lui-même qu'il ne pouvoit le faire remplir, *qu'il n'étoit point obéi.* Je jugeai donc qu'une force réelle, mais nationale & toujours fraternelle, & une garde aux ordres de la Convention étoit aussi convenable que nécessaire; je le dis, je le prouvai; cette vérité m'a fait encore des ennemis. Eh bien, peuple de Paris, ose me blâmer d'avoir craint qu'on déshonorât la cause de la liberté par des crimes inutiles, qu'on te peignît aux yeux de l'Europe comme une troupe de furieux, qu'on altérât le beau caractère que tu avois développé dans plusieurs occasions, en te familiarisant avec les massacres, en t'assimilant à des tigres, en t'inspirant de fausses idées sur l'exercice de la souveraineté, en te flattant sur tes erreurs pour t'entraîner dans des piéges funestes! ose me blâmer d'avoir voulu que la connoissance de tes droits fût accompagnée de l'exercice de tes devoirs; qu'une fureur passagère n'entraînât pas l'oubli de tes vrais intérêts; que la continuité des désordres ne fît pas éloigner de tes murs les habitans qui soutiennent ton commerce, la paix & la confiance, qui seules peuvent les faire fleurir! Ose me blâmer d'avoir souhaité que l'union avec les départemens continuât d'assurer ta prospérité, d'avoir senti qu'il falloit resserrer cette union précieuse, après les événemens qu'on pouvoit traduire défavorablement à

leurs yeux, durant une Convention dont la parfaite indépendance ne doit pas seulement exister, mais être bien reconnue, bien prouvée pour tous ! enfin, d'avoir eu le courage d'énoncer dans des temps critiques, de grandes vérités qui devoient t'être utiles, & ne pouvoient nuire qu'à moi seul ! Si c'est-là de la foiblesse, j'en suis coupable & m'en tiens honoré.

Oui, j'abhore l'injustice, je la dévoile & la poursuis sous quelque forme qu'elle se présente. Je ne fais point la loi; je ne dois ni la commenter, ni l'interpréter; je la reçois pour l'exécuter, & je suis tenu de le faire avec rigueur, quant aux principes; avec franchise & popularité, quant à la manière. Si j'ai manqué, qu'on le fasse connoître, car les déclamations ne sont pas des preuves.

Chargé de la garde & de la surveillance de plusieurs objets, *j'ai nommé pour commissaires, non de mes partisans*, je n'en ai point; ni des hommes que j'aye voulu rendre tels, je n'en cherche pas; mais des citoyens que je n'avois jamais vus, & sur les témoignages rendus à leur patriotisme comme à leur intégrité. Je n'ai permis, de la part de qui que ce soit, aucun déplacement qui ne fût nécessaire, aucune entreprise qui ne fût autorisée par les loix. Ici il s'agit d'une salle pour la Convention, dont les plans & les dépenses ont été fixés par l'Assemblée; je m'aperçois qu'on change les plans, qu'on augmente les dépenses; je me plains, & je fais remplacer l'artiste qui ne remplit point les conditions prescrites, par un autre qui veut les respecter. Je fais mon devoir; mais il y a des mécontens, puis-je les éviter? Là, on réclame des dépenses faites pour

Louis XVI & sa famille ; les fournisseurs s'ennuient, les ouvriers se lamentent : on leur dit que c'est moi qui les fait languir ; ils crient & menacent ; *mais il est décrété que je ferai payer les mémoires examinés & arrêtés par la Commune ;* cent personnes viendroient réclamer, que je ne puis les satisfaire, puisque la loi ne me permet de reconnoître que les mémoires ainsi constatés. D'une part, on débite que j'ai voulu affoiblir la Commune en faisant envoyer dans les départemens ses meilleurs membres, quoique ne les connoissant nullement, je n'ai pas eu la moindre part à leur choix. Ils ont été nommés par tout le conseil sur la présentation du ministre de la justice. De l'autre, on m'accuse de les faire persécuter & empriſonner dans les départemens, comme si les instructions touchantes que j'ai publiées, pouvoient produire le plus léger mal à personne, & qu'on dût attribuer à rien autre qu'à l'indiscrétion du zèle, ou à des excès condamnables les mesures que les commissaires ont provoquées, comme si je n'avois pas été le premier à rendre témoignage au zèle éclairé, à la modération & à la bonne conduite de plusieurs d'entre eux.

Mais les dénonciations de tout genre pleuvent à la fois sur ma tête ; les contradictions, les invraisemblances, rien n'arrête, pourvu qu'on m'attaque, & qu'on altère l'opinion sur mon compte. Eh ! pourquoi cet acharnement ? pourquoi cette importance mal-adroitement donnée à un individu ? Je suis un homme imparfait, comme nous sommes tous, peu de chose en soi dans la République ; si je la sers, je suis assez heureux, & il faut profiter de mes services sans en faire de bruit ; je remplis ma tâche. Si je la trahis, & que je sois

indigne de confiance, il faut le démontrer & me punir. On intrigue, on soulève, on rassemble des députés qui se connoissent peu, & qu'on suppose différer d'opinion à mon sujet. On les avertit de se défier de moi; on me peint même comme un mal-honnête homme; on met ma perte pour condition à leur union. Eh! si elle étoit utile à la République, il ne faudroit pas tant d'efforts pour l'obtenir. Ah! sans doute je suis un homme dangereux; car parmi les agitations politiques, au milieu de la fermentation des passions les plus opposées, je voudrois arrêter la licence, contenir les ambitieux, attérer les pervers, & ne préparer que la formation paisible & l'active exécution des meilleures loix! Je veux le bien de tous, avec le moins de mal possible pour chacun, même à l'instant où le développement & le choc de tant d'intérêts fomentent la haine & la discorde.

Qu'ai-je fait? — On vient de le voir.

Que ferai-je? — Le voici.

Fidèle à mon pays, j'accomplirai mes devoirs avec la même énergie & la même constance jusqu'au dernier soupir. Malgré les inquiétudes de l'ignorance & les clameurs de la mauvaise foi, ferme à mon poste, dévoué aux principes, je ferai le bien qu'il me sera possible, & je dirai les vérités que je crois nécessaires. Rien n'étonne mon courage: il me suffit de voir ce que je dois; je vais au but, la mort dût-elle s'y trouver.

Je méprise la frivole dénonciation d'intriguant & de chef de parti; l'intrigue est indigne de moi, inconciliable

avec mon caractère. J'ai de l'âpreté, même de la rudeſſe, on peut s'en plaindre & me les reprocher ; mais croit-on que cette activité qui s'augmente toujours à meſure qu'elle s'exerce davantage, qui ne craint aucun travail & qui ſuffit à tant de choſes, croit-on que cette fermeté que rien n'ébranle & qui ſe roidit contre les obſtacles, s'allient avec une grande douceur de langage ? Je vais ſeul ; mon allure franche & bruſque n'admet pas de compagnon ; je vais au bien, parce que je l'aime, que je le veux, que je ſuis capable d'y coopérer, & que je dois le faire au péril de ma vie. Il ne faut point de parti pour cela, & je ne voudrois pas en former. On parle de faction *Briſſotine*, & de la *Gironde ;* c'eſt à mes yeux un être chimérique, créé pour le plaiſir de le combattre, & auquel ne croyent pas même ceux qui en parlent le plus. Je connois les hommes qu'on prétend déſigner, j'eſtime leur ame & leurs talens ; mais ſi j'avois un ſecret politique, je ne ſais perſonne à qui je vouluſſe le confier. Je me garderois bien ſur-tout de le dire à Briſſot, car ſon cœur facile pourroit prendre confiance même dans ſes ennemis.

Que les clameurs s'augmentent, que l'orage s'amoncèle, gronde, éclate ſur ma tête ; s'il faut encourir l'*oſtraciſme*, je ſaurai le mériter : l'homme pur & vrai qui périt à ſon poſte en rempliſſant des devoirs qu'il chérit & dont il a calculé les dangers, reſſemble au coloſſe qui écraſe en tombant les inſenſés qui provoquoient ſa chute.

Habitans de Paris ! vous êtes au moment ſolennel qui va pour jamais influer ſur votre ſort : il s'agit d'une Conſtitution nouvelle deſtinée au bonheur de vingt-cinq

millions d'hommes, & non pas seulement à celui d'une ville ; votre existence & votre félicité tiennent au salut de la République entière. Souvenez-vous que ceux qui vous parlent toujours de votre souveraineté, vous trompent quand ils n'ajoutent pas que vous n'êtes qu'une *portion du souverain*, & que c'est la majorité de ceux qui le composent qui fait la loi suprême. Souvenez-vous qu'en vous isolant on vous perd, & que l'unité de la République vous est plus nécessaire qu'à personne ; par conséquent que vous avez le plus grand intérêt à nourrir la concorde avec les départemens. Souvenez-vous que des dénonciations ne sont pas des preuves, que la calomnie n'est pas la raison. Souvenez-vous que la cruauté n'est pas l'énergie, que ceux qui méconnoissent les loix, dédaignent aussi la discipline, tournent lâchement en arrière en criant qu'on les trahit, & immolent plus lâchement encore de malheureux déserteurs qui, sur la foi nationale, venoient se ranger avec eux pour défendre la liberté ! Je sais que l'aristocratie a discrédité le langage des loix en affectant de s'en servir ; mais je ne serois qu'un lâche si la crainte pouvoit m'empêcher de le tenir lorsque je dois le faire entendre.

Le peuple ne sauroit s'y méprendre, & lorsque c'est son salut qui m'inspire, il est impossible qu'il méconnoisse l'accent du patriotisme. Le despotisme a disparu, la royauté est abolie ; il ne s'agit plus de détruire, mais d'édifier avec sagesse..., Celui qui prétend troubler ou retarder ce sublime ouvrage, est un traître qui veut le désordre pour son profit, ou pour celui des scélérats qui le soudoyent. Souvenez-vous, je vous en conjure,

qu'en méconnoiſſant la loi qu'il faut obſerver tant qu'elle ſubſiſte, en mépriſant les autorités que vous-mêmes avez établies, vous tomberiez dans une *anarchie* dont le crime & la tyrannie pourroient ſeuls profiter. S'ils triomphent, je ne ſerai plus ; mais vous apercevriez trop tard les plaies que vous vous ſeriez faites, & ce ne ſeroit qu'à force de malheurs que vous racheteriez l'ordre que je vous invite à conſerver, la paix qu'il ne tient qu'à vous d'établir, & la juſtice ſans laquelle il n'eſt ni gouvernement, ni liberté, ni patrie.

Signé ROLAND.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE 1792.